

ETUDES DE FRANÇAIS

MEMENTO

BACHELOR

Table des matières

	Page
Généralités	2
Module BA 1 Textes et contextes	3
Module BA 2 Linguistique française	4
Module BA 3 Méthodes et problèmes en littérature	5
Module BA 4 Dissertation littéraire	6
Module BA 5 Littérature française médiévale	7
Module BA 6 Littérature française de la Renaissance à nos jours	8
Module BA 7 Littérature et arts (Littérature et cinéma OU Dramaturgie OU Ecriture)	9

Généralités

Formulaire d'inscription :

Les formulaires d'inscription aux évaluations des modules BA 5, BA 6 et BA 7 sont disponibles sur le site du Département de langue et de littérature françaises modernes. Ils doivent impérativement être remis au secrétariat du Département au plus tard trois semaines avant le début de la session d'examens. Si cette disposition n'est pas respectée, l'étudiant-e assume le risque d'être interrogé-e, dans le cadre du module, sur un sujet sans lien direct avec sa préparation.

Le formulaire d'inscription à l'évaluation du demi-module BA 2b, également disponible sur le site, doit être remis directement à l'enseignant-e.

Attestations :

Les travaux d'attestation doivent être rendus dans les délais indiqués par les enseignants, en principe avant la fin de l'enseignement concerné. Si un complément est exigé, il devra être rendu dans les trois semaines. Si, après reddition de deux compléments, le travail demeure insuffisant, l'attestation n'est pas délivrée et l'étudiant-e doit suivre une nouvelle fois l'enseignement concerné.

Les travaux rédigés dans un mauvais français ne seront pas acceptés. L'étudiant-e devra récrire son travail dans les trois semaines et la nouvelle version sera comptée comme un premier complément.

Lorsqu'une attestation est requise par le plan d'études, l'étudiant-e doit l'avoir obtenue pour se présenter à l'examen.

Reddition des travaux écrits :

Qu'il s'agisse d'attestations ou de contrôles continus, les travaux écrits rédigés à domicile doivent être rendus à l'enseignant-e, dactylographiés, en version papier et non numérique.

Copies corrigées :

Les copies d'examen annotées sont conservées durant trois mois au Département de langue et de littérature françaises modernes, où elles peuvent être consultées et photocopiées. Au terme de ce délai, les étudiant-e-s peuvent les récupérer. Les copies non récupérées sont détruites une année après l'examen.

Module BA 1 - Textes et contextes

Contrôle continu

L'étudiant-e suit :

2 h de cours et 2 h de séminaire au semestre d'automne

4 h de cours (2 x 2 h) et 2 h de séminaire au semestre de printemps

Contrôle continu :

Le contrôle continu est constitué de quatre travaux écrits : pour chacun des deux semestres, un travail à domicile et un travail sur table (5 h) en relation avec le séminaire et le cours. Chaque travail compte pour un quart de la note globale. Si la moyenne ainsi obtenue est inférieure à 4, l'étudiant-e est en situation d'échec et peut, dès la session suivante, se présenter à une épreuve de rattrapage effectuée sur table (5 h) et portant sur l'ensemble de la matière enseignée. En cas de nouvel échec, une troisième et dernière tentative est possible, de même nature et dans les mêmes conditions que la précédente.

Les travaux à domicile ainsi que les épreuves sur table consistent en une explication de texte orientée, l'étudiant-e ayant à analyser, selon une perspective précisée dans l'énoncé, un extrait d'une œuvre étudiée en séminaire.

Documents autorisés : corpus annoté, dictionnaire de langue.

Pas de formulaire.

Inscription en ligne auprès du Service des examens.

Module BA 2 - Linguistique française

Contrôle continu

Demi-module BA 2a : LF I origines, structures et usages du français (automne)

L'évaluation du cours (2 h) et du séminaire (2 h) constituant le demi-module LF I (*origines, structures et usages du français*), donnés au semestre d'automne, est composée de la manière suivante :

1. Travail écrit (à domicile) valant pour la moitié de la note. Le sujet est donné mi-décembre et le travail doit être rendu mi-janvier.
2. Travail écrit (sur table) à la fin du semestre, valant pour la moitié de la note.

Demi-module BA 2b : LF II séminaires (syntaxe, lexique, discours)

Après avoir effectué le demi-module BA 2a, les étudiant-e-s entrent dans le demi-module BA 2b dans le cadre duquel il leur faut suivre deux séminaires (2 h semestrielles) de linguistique française. Les deux séminaires peuvent être suivis durant le semestre de printemps. Les séminaires ont pour thème l'un des trois domaines suivants de la linguistique française : syntaxe, lexique, discours. Les deux séminaires choisis doivent appartenir à des domaines différents.

Les séminaires sont évalués de la manière suivante :

1. Séminaire 1 : travail écrit noté de 7-8 pages (15'000 caractères, espaces compris) valant pour la moitié de la note et portant sur un thème spécifique, indiqué par l'enseignant-e, en relation avec le contenu du séminaire.
2. Séminaire 2 : évaluation orale de 15 minutes (sans préparation) valant pour la moitié de la note et portant sur un article de linguistique française choisi d'entente avec l'enseignant-e, ainsi que sur des questions brèves en rapport avec la matière enseignée.

Les désignations *séminaire 1* et *séminaire 2* ne sont pas chronologiques. Chaque étudiant-e doit passer une évaluation écrite et une évaluation orale, selon son choix (indiqué en cours de séminaire à l'enseignant-e) pour valider le demi-module LF II.

Pour les modalités des épreuves de rattrapage, voir le document « Directives pour l'évaluation et le rattrapage », sur le site du Département de linguistique, rubrique « Enseignement ».

Formulaire (pour l'inscription au demi-module BA 2b) disponible sur le site du Département de langue et de littérature françaises modernes si l'inscription en ligne n'est pas disponible.

Module BA 3 - Méthodes et problèmes en littérature

Attestation et examen

L'étudiant-e suit :

1 h de cours annuel

3 h de séminaire au semestre d'automne ainsi que 2 h de séminaire au semestre de printemps

Attestation :

Deux travaux à domicile, à l'automne et au printemps. Le travail consiste en l'analyse d'un extrait de texte, au moyen des outils méthodologiques enseignés en cours et en séminaire et présentés sur le support de cours « Initiation aux méthodes et problèmes de littérature française moderne » (en ligne).

Examen :

Epreuve écrite de 5 h comportant une analyse de texte en rapport avec la problématique définie au semestre de printemps (trois quarts de la note) et une série de questions courtes sur le cours annuel et le support de cours « Initiation aux méthodes et problèmes de littérature française moderne », fourni au semestre d'automne (un quart de la note).

Documents autorisés : dictionnaire de langue.

Pas de formulaire.

Inscription en ligne auprès du Service des examens.

Module BA 4 - Dissertation littéraire

Contrôle continu

Pré-requis : réussite préalable du module BA1

L'étudiant-e suit :

- . 1 h de cours semestriel de *Méthodologie de la dissertation*,
- . 1 h de cours semestriel de *Grammaire pour le texte*,
- . 2 h de séminaire annuel de *Dissertation*.

7 travaux sont exigés au total dans l'année, selon des modalités et sur des corpus définis par les enseignant-e-s :

a) 5 travaux réalisés dans le cadre des séminaires de dissertation, à savoir :

- 3 au semestre d'automne, dont 2 notés ;
- 2 au semestre de printemps, dont 1 noté ;

b) 1 travail, non noté, réalisé dans le cadre du cours de Grammaire pour le texte ;

c) 1 dissertation notée d'une durée de 6 heures, rédigée en condition d'examen à la fin du semestre de printemps.

Pour pouvoir se présenter à cette dernière évaluation, l'étudiant-e devra avoir rendu tous les travaux mentionnés aux points a) et b), dans les délais fixés par les enseignant-e-s.

La note finale du module correspond à la moyenne des quatre travaux notés, la dissertation finale en 6 heures comptant double.

En cas d'échec, l'étudiant-e pourra se présenter, lors de la session suivante, à une épreuve unique de rattrapage dont la note remplacera toutes celles qui ont été obtenues antérieurement. L'évaluation consistera en une dissertation d'une durée de 6 heures, en condition d'examen. En cas de nouvel échec, une troisième et dernière tentative sera possible, de même nature et dans les mêmes conditions que la précédente.

Documents autorisés : corpus annoté, index thématiques et formels, dictionnaire de langue

Pas de formulaire.

Inscription en ligne auprès du Service des examens.

Module BA 5 - Littérature française médiévale

Attestation et examen

L'étudiant-e suit :

- 1 h de cours semestriel en *Littérature française médiévale*
- 2 h de séminaire annuel en *Littérature française médiévale*
- 2 h de cours semestriel en *Introduction à l'histoire de la langue française médiévale*
- 1 h de cours semestriel en *Grammaire historique du français*

Recommandation concernant la répartition des enseignements :

Le cours de littérature peut être suivi dès la première année d'études. Les étudiant-e-s qui le désirent peuvent aussi aborder l'introduction à l'histoire de la langue française dès les premiers semestres d'études.

Attestation : dans le cadre de l'enseignement de langue médiévale.

L'attestation consiste en un travail écrit à domicile. Elle repose sur un extrait de texte indépendant de ceux employés dans le cours ou les lectures d'appui. L'étudiant-e aura pour tâche d'en démontrer la compréhension grâce à une traduction partielle. Quelques questions de vocabulaire ou sur des tournures particulières, de morphologie et de syntaxe, serviront à mesurer ses connaissances de même que son aptitude dans le maniement des instruments de consultation.

Examen oral :

Interrogation de 30 minutes (1 h de préparation) portant sur le cours et les séminaires de littérature. L'exercice consiste en une explication littéraire d'un extrait de texte choisi dans l'une des œuvres étudiées en cours ou en séminaire.

Documents autorisés : corpus annoté avec traduction, instruments de travail de la bibliothèque

Formulaire disponible sur le site du Département de langue et de littérature françaises modernes.

Inscription en ligne auprès du Service des examens.

Module BA 6 - Littérature française de la Renaissance à nos jours

Attestation et examen

Pré-requis : réussite préalable du module BA1 (note minimale : 4)

L'étudiant-e suit :

3 séminaires de 2 h semestriels (répartis entre les 3 périodes suivantes : XVIe-XVIIIe s., XIXe-XXIe s., XVIe-XXIe s.).

Attestation :

Un exercice oral et/ou écrit d'explication de textes dans l'un des trois séminaires.

Examen oral :

Interrogation de 30 minutes (1 h de préparation) portant, par tirage au sort, sur le corpus de l'un des 3 séminaires suivis.

Documents autorisés : corpus annoté, dictionnaires de langue.

Formulaire disponible sur le site du Département de langue et de littérature françaises modernes.

Inscription en ligne auprès du Service des examens.

Module BA 7 - Littérature et arts

Littérature et cinéma OU Dramaturgie OU Ecriture

Examen

Littérature et cinéma

L'étudiant-e participe activement à deux séminaires de 2 h semestriels en *Littérature et cinéma*.

Examen :

L'examen est une épreuve orale de 30 minutes (1 h de préparation) portant sur un corpus imposé de six films ainsi que sur un court texte théorique imposé : les trois premiers films sont rattachés au premier séminaire, les trois autres films au second séminaire (il y aura pour chaque séminaire deux films traités et un film non traité en séminaire).

L'interrogation ne porte pas sur une analyse de séquence, mais sur une question esthétique, thématique ou narrative à propos d'un film (parfois deux) du corpus donné.

Documents autorisés :

Dans la mesure du possible, le scénario des films choisis. Sinon, un synopsis personnel de chacun des films.

Un exemplaire du texte théorique choisi.

Formulaire disponible sur le site du Département de langue et de littérature françaises modernes.

Inscription en ligne auprès du Service des examens.

Dramaturgie

L'étudiant-e suit :

2 h de cours semestriel en *Dramaturgie*

2 h de TP semestriel de *Dramaturgie* (rapport de TP exigé) OU 2 h de séminaire semestriel en *Littérature et cinéma* (attestation de participation active délivrée par l'enseignant-e).

Examen :

L'examen consiste en une épreuve orale de 30 minutes (1 h de préparation) portant sur un corpus de trois pièces à analyser selon les perspectives théoriques et historiques présentées au cours. Les trois pièces sont à choisir dans une liste imposée.

Documents autorisés :

Corpus annoté.

Formulaire disponible sur le site du Département de langue et de littérature françaises modernes. Liste des textes et consignes pour l'examen disponible également disponibles sur le site.

Inscription en ligne auprès du Service des examens.

Ecriture

L'étudiant-e participe activement et régulièrement à un séminaire annuel de 2 h d'*Atelier d'écriture*. Il/elle y rédige un minimum de 4 travaux, dont au moins un pastiche et un compte rendu d'ouvrage.

Examen oral :

L'évaluation notée porte sur un dossier comprenant :

4 des travaux rédigés pendant l'année

1 travail de 5-6 pages environ (10.000 à 12.000 caractères), rédigé à domicile, sur un sujet et avec des contraintes déterminés d'entente avec l'enseignant-e. Le travail sera remis à l'enseignant-e, en deux exemplaires, au plus tard quinze jours avant le début de la session.

L'épreuve orale, d'une durée de 30 minutes (sans préparation), consiste en un entretien avec l'enseignant-e sur le travail à domicile.

Pas de formulaire.

Inscription en ligne auprès du Service des examens